



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aménagements routiers en Haute-Loire

Question orale n° 482

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur le fait que le développement des infrastructures routières est indispensable pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Des opérations d'aménagement routier doivent être réalisées rapidement pour opérer le désenclavement du département de la Haute-Loire, permettant parallèlement de sécuriser et de fluidifier davantage le trafic. Il souhaite donc de nouveau l'interroger au sujet de la traversée du lieu-dit Les Baraques sur la commune de Cussac-sur-Loire, dans le prolongement de la déviation du Puy-en-Velay. En effet, cette traversée s'avère très dangereuse pour les habitants du fait du nombre élevé de véhicules et poids lourds qui circulent au cœur du bourg, où la présence de piétons est fréquente. Par ailleurs, la jonction entre la RN 88 et la RN 102 située à Pradelles et aménagée en ligne droite présente une réelle menace de par la vitesse à laquelle roulent certains conducteurs. Il est donc nécessaire d'installer un giratoire au carrefour de Pradelles et ainsi protéger les usagers de la route. Enfin, l'axe qui dessert l'ouest de la Haute-Loire nécessite la réalisation de quatre créniaux de dépassement sur la RN 102 entre Brioude et le Puy-en-Velay, aujourd'hui empruntée par un nombre conséquent de poids lourds qui, de ce fait, obstruent le trafic et la rendent accidentogène. Ces aménagements pourraient assurer la sécurité de l'ensemble des conducteurs qui empruntent quotidiennement ces routes mais également des habitants de ces communes où le calme et la tranquillité sont fortement perturbés par le passage incessant des voitures. En décembre 2020, M. le ministre annonçait dans un courrier que l'Agence de financement des infrastructures de transport de France avait adopté un financement de 85 milliards d'euros pour les opérations de développement des infrastructures routières. M. le député a salué cette initiative qui devait permettre d'accélérer la dynamique de mobilité des territoires, en les rendant, de ce fait, plus attractifs. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui confirmer le soutien de l'État au contournement des Baraques, à la réalisation des quatre créniaux de dépassement sur la RN 102 entre Brioude et Le Puy-en-Velay, ainsi qu'au giratoire au sud de la Haute-Loire, à l'entrée de la commune de Pradelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 482

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 janvier 2024](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 janvier 2024](#)

Question retirée le : 30 janvier 2024 (Séance de QOSD annulée)